

L'an deux mille dix-sept, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Gilles CLAUDEL, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Edith HUMBLOT, Mathieu SCHOLLER. Sébastien CORNUAUX.
Stéphane CHARUEL a donné procuration à Sébastien CORNUAUX

Etaient excusés: Christophe CASADEVALL, Magali DANIELCZYK, Lydia SMITH

Secrétaire de séance : Nathalie AUFRERE

1 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°6 - 2018

Le Maire n'a pas pris part au vote

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017, les décisions modificatives 2017,
Après avoir donné lecture de tous les titres émis et mandats ordonnancés en 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

| | DEPENSES | RAR | RECETTES | RAR | Résultat |
|--------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 118 723,88 € | | 44 972,00 € | | - 73 751,88 € |
| Fonctionnement | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 313 949,39 € | | 351 459,00 € | | 37 509,61 € |
| TOTAL | 432 673,27 € | | 396 431,00 € | | -36 242,27 € |
| RAR Investissement | | 71 500,00 € | | 24 051,00 € | - 47 449,00 € |
| TOTAUX | | 504 173,27 € | | 420 482,00 € | |

SITUATION FIN DE L'EXERCICE

| | Résultat de clôture exercice 2016 | Part affectée à investissement BP 2017 | Solde d'exécution des exercices reportés | Résultat exécution exercice CA 2017 | Transfert ou intégration de résultat | Résultat de clôture 2017 cumulé |
|---|-----------------------------------|--|--|-------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Investissement | -5 238,14 € | | -5 238,14 € | - 73 751,88 € | | -78 990,02 € |
| Fonctionnement | 539 700,67 € | 25 238,14 € | 514 462,53 € | 37 509,61 € | -959,11 € | 551 013,03 € |
| Total | | | | -36 242,27 € | | 472 023,01 € |
| Situation fin exercice inclus RAR de la section de fonctionnement | | | | | | - 126 439,02 € |
| BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT APRES LES RAR | | | | | | 126 439,02 € |
| PROPOSITION AFFECTATION DE RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (RI - Tr 1068) | | | | | | 126 439,02 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN N+1 (RF002) | | | | | | 424 574,01 € |

- **RECONNAIT** la sincérité des Restes à Réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- **DECIDE** de l'affectation de résultats suivante après constatation des besoins de financement et des restes à réaliser :
 - o Au compte RF 002 Fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté soit 424 574,01 €,
 - o Au compte RI 1068 Investissement, un besoin de financement d'investissement soit 126 439,02 €
 - o Au compte DI 001 Investissement le déficit d'investissement reporté soit 78 990,02 €

2 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - BUDGET EAU

Délibération n°7 - 2018

Le Maire n'a pas pris part au vote

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017, les décisions modificatives 2017,
Après avoir donné lecture de tous les titres émis et mandats ordonnancés en 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

| | DEPENSES | RAR | RECETTES | RAR | Résultat |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Investissement | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 13 032,30 € | | 23 778,14 € | | 10 745,84 € |
| Fonctionnement | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 41 317,87 € | | 42 302,29 € | | 984,42 € |
| TOTAL | 54 350,17 € | | 66 670,44 € | | 11 730,26 € |
| RAR Investissement | | 9 500 € | | 0 € | -9 500 € |
| TOTAUX | | 63 850,17 € | | 66 080,43 € | |

SITUATION FIN DE L'EXERCICE

| | Résultat de clôture exercice 2016 | Part affecté à investissement BP 2017 | Solde d'exécution des exercices reportés | Résultat exécution exercice CA 2017 | Résultat de clôture 2017 cumulé |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------|
| Investissement | 40 708,91 € | | 40 708,91 € | 10 745,84 € | 51 454,75 € |
| Fonctionnement | -4,14 € | | -4,14 | 984,42 € | 980,28 € |
| Total | | | | 11 730,26 € | 52 435,03€ |
| Situation fin exercice inclus RAR de la section d'investissement | | | | | 41 954,75 € |
| PROPOSITION AFFECTATION DE RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | 51 454,75 € |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN N+1 (RF002) | | | | | 980,28 € |

- **RECONNAIT** la sincérité des Restes à Réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- **DECIDE** de l'affectation de résultats suivante après constatation des besoins de financement ainsi que d'aucuns restes à réaliser :
 - o Au compte RF 002 Fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté soit 980,28 €
 - o Au compte RI 001 Investissement, l'excédent d'investissement reporté soit 51 454,75 €,

3 - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - BUDGET LOTISSEMENT

Délibération n°8 - 2018

Le Maire n'a pas pris part au vote

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017, les décisions modificatives 2017,
Après avoir donné lecture de tous les titres émis et mandats ordonnancés en 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

| | DEPENSES | RAR | RECETTES | RAR | Résultat |
|--------------------------|---------------------|-----|---------------------|-----|--------------------|
| Investissement | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 221 001,71 € | | 324 741,07 € | | 103 739,36 € |
| Fonctionnement | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 324 741,07 € | | 291 704,88 € | | -33 036,19 € |
| TOTAL | 545 742,78 € | | 616 445,95 € | | 70 703,17 € |

SITUATION FIN DE L'EXERCICE

| | Résultat de clôture exercice 2016 | Part affecté à investissement BP 2017 | Solde d'exécution des exercices reportés | Résultat exécution exercice CA 2017 | Résultat de clôture 2017 cumulé |
|--|-----------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------|
| Investissement | - 324 741,07€ | | - 324 741,07€ | 103 739,36 € | -221 001,71€ |
| Fonctionnement | 101 297,14 € | | 101 297,14 € | -33 036,19 € | 68 260,95 € |
| Total | - 223 443,93€ | | - 223 443,93€ | 70 703,17 € | -152 740,76 € |
| Situation fin exercice inclus RAR de la section d'investissement | | | | | -221 001,71 € |
| Besoin de financement de la section investissement après les RAR | | | | | 221 001,71€ |
| PROPOSITION AFFECTATION DE RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (DI 001) | | | | | 221 001,71€ |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN N+1 (RF002) | | | | | 68 260,95 € |

- **RECONNAIT** la sincérité des Restes à Réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- **DECIDE** de l'affectation de résultats suivante après constatation des besoins de financement ainsi que d'aucuns restes à réaliser :
 - o Au compte R002 Fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté soit 68 260,95 €
 - o Au compte D 001 Investissement, le déficit d'investissement reporté soit 221 001,71.

4 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION - EXERCICE 2017**Délibération n°9- 2018**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption des Compte de Gestion de l'année 2017 des budgets eau, lotissement et principal de la commune.

Après s'être assuré que les comptes de gestion des budgets eau, lotissement et principal, dressés par le comptable, ont repris dans leurs écritures chacun des soldes figurant au bilan des exercices, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2017 du budget général de la commune, du budget eau ainsi que du budget lotissement.

5 - PROPOSITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2018**Délibération n°10- 2018**

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de travaux forestiers formulée par l'ONF pour opérer :

- un entretien manuel des régénérations naturelles dans la coupe 6t,
- un entretien de cloisonnement dans les coupe 6t et 44j,
- une ouverture de cloisonnement dans la coupe 43e et 42e
- un entretien des lisières de l'intersection de la coupe 14 jusqu'à l'intersection des coupes 15,16, 17 et 18
- un entretien des lisières de la coupe 10 jusqu'à l'intersection des coupes 14 et 20.

Le montant des travaux estimatifs s'élève au total à 10 235,00 € HT. La Commission Bois a émis un avis partiellement favorable sur cette proposition de travaux et propose de ne pas faire les ouvertures de cloisonnement proposées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de la Commission Bois,
- **DECIDE** d'inscrire au budget 2018 les travaux suivants et estimés à 8884,00 € HT,
 - o un entretien manuel des régénérations naturelles dans la coupe 6t,
 - o un entretien de cloisonnement dans les coupe 6t et 44j,
 - o un entretien des lisières de l'intersection de la coupe 14 jusqu'à l'intersection des coupes 15,16, 17 et 18
 - o un entretien des lisières de la coupe 10 jusqu'à l'intersection des coupes 14 et 20.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

6 - PROGRAMME FTTH - REGION GRAND EST

Délibération n°11 - 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme FTTH décidé par la Région GRAND EST. Il rappelle que l'objectif de ce programme ambitieux et innovant est de permettre à l'ensemble des habitants de la Région GRAND EST d'accéder au très haut débit. Il indique qu'il a été décidé de procéder à un déploiement en une seule étape qui débutera dès 2018, avec priorité aux zones blanches ou mal desservies, pour s'achever en 2023. Cependant, une tranche conditionnelle a été créée pour les communes disposant déjà d'un réseau câblé.

La commune de Vannes-le-Châtel, étant une commune câblée, elle figure donc dans la tranche conditionnelle du programme régional.

Le Maire invite les conseillers municipaux à solliciter le rattachement de la commune de Vannes-le-Châtel à la tranche ferme du programme FTTH de la Région GRAND EST afin de permettre aux habitants de bénéficier du déploiement de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme FTTH de la Région GRAND EST,
- **SOLLICITE** le rattachement de la commune de Vannes-le-Châtel à la tranche ferme du programme FTTH de la Région GRAND EST afin de permettre aux habitants de bénéficier du déploiement de la fibre optique,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

7 - ACCEPTATION DE DEVIS

Délibération n°12 - 2018

Le Maire donne la parole à Bruno Babel pour présenter les résultats de diverses consultations afin d'engager rapidement des travaux de mise aux normes du logement situé au 1 rue de la Poste à l'étage afin de pouvoir louer à court terme ce logement vacant. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise MILIANI électricité pour un montant de 1 970,00 €,
- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise XYLOPROTEC pour un montant de 1 640,00 €HT pour la pose de 82 m² de revêtement de sol,
- **ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise XYLOPROTEC pour un montant de 480,00 €HT pour la pose de 24 m² de revêtement de sol dans le logement 8 rue Basse
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision

8 - PROJET REGROUPEMENT SCOLAIRE - CARTE SCOLAIRE

Délibération n° 13- 2018

Le Maire informe les conseillers municipaux de la fermeture conditionnelle d'une classe maternelle à la rentrée de septembre 2018. Il indique que la décision définitive se fera au plus tard à la rentrée de septembre 2018 selon les effectifs constatés. Il informe que le nombre d'enfants inscrits à la maternelle pour la prochaine rentrée est à ce stade de 31 élèves. Il ajoute qu'une nouvelle inscription va être réalisée au mois d'avril prochain et une autre au mois de novembre 2018. Le nombre prévisionnel des enfants inscrits s'élèvera donc à 33.

Le Maire informe les conseillers municipaux que le mouvement « Ecole morte » initié par les délégués de parents d'élèves de l'école maternelle de Vannes-le -Châtel a été suivi en totalité par les parents. Aucun élève n'était scolarisé à l'école maternelle le 9 février.

Le maire indique que les écoles d'Allamps et de Saulxures-lès-Vannes sont aussi concernées par une fermeture de classe. Ceci porte à 3 le nombre de fermeture éventuelle de classe à la rentrée de septembre 2018 dans la vallée de l'Aroffe.

Cette perspective sombre nous rappelle plus que jamais la nécessité d'avancer dans le projet de regroupement scolaire. Sur ce dossier, il précise qu'une nouvelle réunion de travail, à laquelle ont participé les maires des communes d'Allamps, d'Uruffe, de Vannes-le-Châtel et de Gibeauveix a permis d'avancer dans la réflexion et de choisir le lieu d'implantation du futur regroupement scolaire : le regroupement scolaire se situera à Vannes-le-Châtel en procédant à une extension de l'actuelle école maternelle de Vannes-le-Châtel. Au cours de cette même réunion, une ébauche du montant prévisionnel du projet et d'un plan de financement a été retravaillée, ajustée au périmètre d'étude limité aux communes d'Allamps, d'Uruffe, de Vannes-le-Châtel et de Gibeauveix. Chacune des communes est invitée à se prononcer sur cette ébauche et sur sa volonté de s'engager dans la création d'un syndicat pour construire un regroupement scolaire.

Le maire donne lecture de la délibération du Conseil municipal d'Uruffe refusant à l'unanimité de s'engager, à ce stade, dans la création d'un syndicat de construction d'un groupe scolaire et d'attendre la décision de la région Grand Est sur la possibilité d'organiser le transport des enfants d'Uruffe au groupe scolaire de Rigny.

Le maire ouvre le débat.

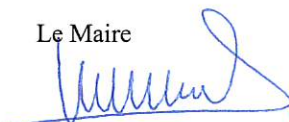
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DEMANDE** à ce que la fermeture de classe envisagée à la rentrée scolaire 2018 à l'école maternelle soit annulée au regard de la prévision du nombre d'enfants inscrits s'élevant à 33 élèves
- **PREND ACTE** de la délibération de la commune d'Uruffe,
- **PREND ACTE** du plan de financement réajusté relatif à la création d'un groupe scolaire comprenant au total 7 classes, un service périscolaire et un service administratif.
- **PROPOSE** qu'un diagnostic de l'ex mille club (actuelle salle de motricité de l'école maternelle) soit réalisé afin d'être en mesure de décider si cet ensemble peut être conservé dans le cadre du futur projet de regroupement scolaire.
- **REAFFIRME** sa volonté de s'unir à d'autres communes pour construire un regroupement scolaire (avec services périscolaires),
- **AFFIRME** sa volonté de s'engager dans la création d'un syndicat de construction d'un regroupement scolaire,

QUESTIONS DIVERSES

- Derniers préparatifs du repas des aînés : le 4 mars 2018.
- Bruno BABEL présente le déroulement de la journée Nature qui se déroulera le 17 mars
- Le Maire présente le projet d'accessibilité travaillé par les services de la communauté de communes de la maison sise 9 rue de la liberté. Le conseil municipal donne son accord de principe pour la prise en charge par la commune des travaux portant sur le domaine public estimé à 350 €HT.
- Le Conseil sur proposition du maire accepte l'achat d'une photo aérienne de format 50 cm par 75 cm avec le cadre adapté pour un montant total de 187,00 € TTC.

Le Maire



Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH

